

**Marché n°02/16 relatif à la réalisation et à la diffusion
du magazine de la C.A.G.B.
Avenant n°1 au lot n°3**

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS du Bureau	
séance du 26/09/03	favorable

Inscription budgétaire	
Budget 2003 Imputation : 6236.020	Montant : 4 736 € TTC

En 2002, la CAGB a créé un magazine intercommunal « Grand Besançon ». Ce journal trimestriel a pour objet de présenter l'actualité de la Communauté d'Agglomération, son rôle et ses missions à travers les projets et les actions qu'elle entreprend. Il est un outil de liaison et d'information à destination des élus et des habitants de l'agglomération du Grand Besançon (175 000 habitants - 81 000 foyers).

Le marché relatif à la réalisation et la diffusion du magazine de la C.A.G.B a été notifié le 25 novembre 2002 et s'achèvera au 31 décembre 2005. La périodicité du magazine est trimestrielle et la durée du marché est d'une période d'un an, renouvelable deux fois. Il est décomposé en trois lots :

- Lot n° 1 : " rédaction, mise en page et photogravure"
- Lot N°2 : "Régie Publicitaire "
- Lot N°3 "Impression et Distribution "

Le titulaire du lot 3 est l'Imprimerie Nationale qui est chargée d'imprimer, façonner et livrer le magazine au distributeur.

Justifications de l'avenant

Pour répondre aux récents questionnements des habitants de l'Agglomération sur le budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et notamment sur la TPU, la CAGB a jugé nécessaire de réaliser un document de communication.

Dans ce contexte, ce support a pour objet d'expliquer aux habitants du Grand Besançon le BP 2003, ses ressources, ses dépenses et son programme d'actions et d'opérations.

Ainsi, un document « 4 pages Spécial Budget 2003» encarté dans le magazine de l'agglomération constitue l'outil de communication le plus efficace et le moins onéreux dans la mesure où il est déjà distribué dans toutes les boîtes aux lettres de l'agglomération

Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de réaliser une prestation ponctuelle supplémentaire à savoir l'impression d'un **4 Pages « Spécial Budget »** encarté dans le 6^{ème} numéro (octobre / novembre / décembre 2003) du magazine.

Incidence financière de l'avenant

Le montant de l'impression objet du présent avenant est de 3 960 € HT soit 4 177,80 € TTC (TVA à 5,5 %). Le montant de l'avenant n°1 représente une augmentation de 1.73 % par rapport au marché d'origine (lot n°3). Le nouveau montant total du marché ainsi modifié serait de 228 804 € HT soit 249 065 € TTC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la réalisation d'un avenant n°1 au marché n°02/16 relatif à la réalisation et à la diffusion du magazine de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour un montant de 3 960 € HT soit 4 177,80 € TTC (TVA 5,5 %)

- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant

Pour extrait conforme,

Le Président